RÉSOLUTION

Défendre l'*avenir financier* de la culture

RAPPORTEURS
Mustapha Boudjemai et Aurélie Foucher

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

NOVEMBRE 2026

cese
Conseil économique social et environnemental

2026-024
NOR : CESL1100024X
Mercredi 25 novembre 2026

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2026-2031
Séance du 25 novembre 2026

Défendre l'*avenir financier* de la culture

Résolution du Bureau du Conseil économique, social et environnemental

Rapporteurs :
Mustapha Boudjemai
Aurélie Foucher

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son Bureau en date du 15 septembre 2026 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le Bureau a confié à la commission Éducation, culture et communication la préparation d'une résolution *Défendre l'avenir financier de la culture*. La commission Éducation, culture et communication, présidée par Mme Bernadette Groison, a désigné M. Mustapha Boudjemai et Mme Aurélie Foucher comme rapporteurs.

sommaire

PARTIE I - EXPOSÉ DES MOTIFS 4

La culture, fondement de la démocratie, de la citoyenneté et de la cohésion 4

Une urgence qui s'inscrit dans la durée 5

PARTIE II. RÉSOLUTION 8

Des crises successives, des fragilités structurelles et des enjeux politiques à surmonter 8

Une culture invisibilisée ou instrumentalisée dans les discours publics 8

De fortes inégalités de l'offre culturelle entre les territoires 10

Les freins à la mobilité des publics, des œuvres et des artistes 11

Des pratiques artistiques et culturelles en évolution et bousculées par l'irruption du numérique 12

Associations, bénévoles et entreprises, des acteurs complémentaires au service de la culture 13

Une concentration marquée des actrices et acteurs économiques dans certains secteurs culturels 15

Perte de la diversité artistique, recul de la démocratie culturelle et fragilisation des pratiques artistiques 15

Accès à la culture et aggravation des inégalités sociales et territoriales 17

Fragilisation des filières, de l'emploi culturel et dégradation des conditions de travail 19

Changement climatique : adaptation et atténuation 22

Un secteur culturel confronté à des obstacles et de graves difficultés économiques et financières 24

Un effet ciseau qui fragilise le secteur de la culture 24

Une baisse alarmante des financements publics 26

Diversification et mutualisation des ressources : une réalité en demi-teinte 32

Conclusion **36**

Déclarations des groupes **40**

Scrutin **36**

Annexes **38**

Partie I : Exposé des motifs

La culture, fondement de la démocratie, de la citoyenneté et de la cohésion

La culture a ceci d'essentiel qu'elle raconte et interroge le monde d'aujourd'hui. Elle ouvre des espaces de représentation, de confrontation des points de vue, de rencontre et de création collective. Par sa capacité à construire des récits et à initier des débats, elle est un espace de résilience, de partage d'expériences et de lien social, de transmission des savoirs et de valeurs, dès l'école, alors même que la société dans laquelle nous vivons n'a jamais été aussi clivée, polarisée, en conflits. Elle participe à la capacité de chacun et chacune de se situer dans la société et d'agir sur elle. Elle façonne notre rapport à l'environnement et au vivant, à la terre, à l'eau, par ses récits, ses langues, ses représentations[1]...

Elle repose sur un service public de la culture[2]. Elle s'appuie sur l'engagement des artistes, des professionnelles, professionnels, de plusieurs millions de bénévoles, de plusieurs centaines de milliers d'associations, de fondations et de près de 150 000 entreprises, qui œuvrent à créer, diffuser et initier pour faire reculer les inégalités d'accès et de participation. Elle compte aussi sur l'engagement quotidien des agents de l'État et des collectivités territoriales. Loin d'être un supplément d'âme, elle constitue un véritable vecteur de la citoyenneté. Elle contribue au partage, à la cohésion, à l'émancipation, notamment des jeunes, et à l'exercice concret des droits culturels. Cette conception dépasse la fréquentation des oeuvres et des établissements. Elle inclut les pratiques amateurs, les initiatives associatives, l'éducation artistique et culturelle, la participation des habitantes, habitants, les patrimoines et la pluralité des expressions. Au quotidien, la démocratie culturelle suppose non seulement l'accès aux œuvres mais aussi la possibilité de pratiquer, de créer, de transmettre et de participer aux choix qui organisent la vie culturelle. Ainsi des millions de personnes

1 Voir La déclaration de Mexico (1982) qui étend la culture à l'ensemble des traits qui caractérisent une société y compris sa relation à son environnement.

2 Le service public de la culture est notamment défini par l'article 103 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) et par l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, connue sous le nom de loi LCAP (Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Il repose sur la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre se fait dans le respect de la diversité culturelle et des droits culturels en concertation avec les acteurs concernés.

apprennent et jouent d'un instrument, dessinent, dansent, visitent des musées, des expositions, fréquentent des bibliothèques et des services d'archives et perpétuent des expressions culturelles régionales, etc.

La culture est également un secteur économique à part entière trop souvent minimisé dans le débat public, et demeure un facteur majeur d'attractivité qui réunit l'investissement financier et humain de l'ensemble des parties prenantes des territoires (acteurs économiques, sociaux, culturels, etc.). La culture fait aussi rayonner la France dans le monde : nos cultures ultramarines portent sa présence dans la Caraïbe, l'océan Indien, le Pacifique et l'Atlantique Nord, et nourrissent la coopération régionale et le dialogue entre les peuples.Son utilité s'illustre au-delà de son rendement immédiat. Une grande partie de la création, de la transmission et de l'accès à la culture exige des investissements dont les retombées sociales, démocratiques et territoriales ne peuvent se mesurer uniquement à l'aune de la rentabilité économique et des recettes de billetterie. Le financement public est donc constitutif du modèle, et non une aide provisoire appelée à disparaître lorsque les structures deviendraient suffisamment rentables.

Une urgence qui s'inscrit dans la durée

Depuis la crise sanitaire de 2020, le secteur culturel est confronté à un contexte que l'on peut qualifier de polycrises. La fragilité budgétaire des acteurs est récurrente, presque généralisée et tend à s'imposer comme une nouvelle normalité. Elle s'apparente davantage à un continuum qu'à un accident conjoncturel : tandis que les soutiens publics ont diminué , les acteurs culturels et opérateurs divers n'ont échappé ni à l'inflation, ni aux conséquences des crises énergétiques et budgétaires successives. Depuis plusieurs années, la culture fait également l'objet d'attaques sans précédent dans le domaine des libertés de création et de diffusion dont le CESE s'est emparé il y a quelques mois à l'occasion d'un avis toujours au cœur de l'actualité[3]. De plus, force est de constater qu'alors qu'il existait auparavant un consensus politique transpartisan autour de lui, le monde culturel est devenu la cible de certains discours manichéens et réactionnaires.

L'été 2026 a été marqué par une interpellation conjointe d'élus et de professionnels au Président de la République à l'occasion du festival d'Avignon. Vingt-huit grands établissements étaient alors menacés de ne pas se voir verser les moyens qui leur avaient été promis. Cet épisode,

3 *Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*, avis du CESE dont les rapporteurs sont Souâd Belhaddad et Vincent Moisselin, mars 2026.

largement médiatisé, n'est évidemment que la face visible d'un iceberg culturel bien plus large et déjà largement sous l'eau, notamment dans ses composantes les plus fragiles (associations, équipes artistiques, festivals de territoire, etc.). De surcroît, la saison festivalière 2026 a été largement impactée par les conditions climatiques éprouvantes, dont il est à prévoir qu'elles ne seront pas exceptionnelles à l'avenir, venant surajouter aux difficultés de l'ensemble des acteurs, quel que soit leur modèle économique, et créant des situations de vulnérabilité à tout point de vue. À titre d'illustration, le Centre National de la Musique estime à 22 millions d'euros les pertes économiques liées à cet épisode, sur son seul champ d'action. Le risque climatique devient, pour de nombreux organisateurs, difficilement assurable. L'été 2026 a conduit à plus de précarité sociale pour les travailleurs et travailleuses. .

De fait, il n'existe aujourd'hui plus de certitude, ni de visibilité, sur les engagements budgétaires, compte-tenu de la récurrence de coupes successives, y compris infra annuelles. Les collectivités territoriales, qui demeurent le premier financeur de la culture, sont elles-mêmes sujettes à des dotations moins prévisibles et votent leur budget de plus en plus tardivement. Les outils fiscaux ou professionnels du secteur sont instables et les aides à l'emploi culturel de plus en plus réduites. Les difficultés de financement fragilisent le modèle économique et n'épargnent donc plus personne dans l'écosystème, des acteurs de l'éducation populaire aux établissements les plus emblématiques de la décentralisation culturelle, en passant par la diversité des entrepreneurs de ce secteur.

Déjà en 2023, le CESE alertait sur l'urgence d'agir pour ce secteur sous haute tension. Tantôt reléguée à un luxe réservé à certains, ou à une dépense superflue par temps de disette budgétaire, la culture connaît de surcroît une crise de défiance, tant dans l'esprit d'une partie de la classe politique que d'une partie de la population. Pourtant, la culture demeure un levier essentiel pour fabriquer du dialogue, du commun, pour contribuer à bâtir une société plus inclusive, plus démocratique et plus durable. Il y a donc urgence à renforcer un modèle de politique culturelle ambitieux et envisager l'opportunité d'une loi d'orientation et de programmation dans cette optique en concertation avec les acteurs concernés.

Le débat budgétaire pour 2027 renforce cette urgence. La réduction des crédits annoncés dans le projet de loi de finances, ajoutée aux tensions déjà constatées dans les collectivités territoriales pose une question de fond : quels engagements financiers publics, la République est-elle prête à garantir pour préserver la diversité culturelle, l'emploi de qualité et l'égalité d'accès ? Le CESE entend éclairer ce choix et rappeler que les moyens budgétaires sont une condition de l'effectivité des ambitions proclamées.

Par cette résolution, le CESE entend renouveler sa conviction qu'une politique publique de la culture, garantissant la diversité de

l'offre culturelle, ne peut s'entendre sans financement public. Alors que certains de nos voisins européens ont choisi d'inscrire pleinement la culture comme un outil de résilience des populations dans la période de menaces hybrides généralisées que nous traversons, ce texte a vocation à renouveler son alerte auprès du Gouvernement, du Parlement et de l'ensemble des décideurs publics : l'abandon d'unconsentement à soutenir financièrement la culture et le renoncement à en faire une priorité politique, c'est fragiliser notre cohésion sociale et notre capacité collective à faire face aux crises. . Il y a urgence à agir pour préserver ce qui représente un bien commun, vecteur de transmission des savoirs et des valeurs, qui fondent in fine une identité collective tout en favorisant le respect des différences, l'apprentissage de l'altérité, l'ouverture au monde. Cette ambition nous paraît devoir être au cœur des défis publics et sociétaux de la France contemporaine.

Résolution

Des crises successives, des fragilités structurelles et des enjeux politiques à surmonter

Il est nécessaire de rappeler certaines caractéristiques ou évolutions saillantes du monde de la culture dans sa diversité pouvant avoir aussi un impact sur ses ressources financières. La contraction des crédits culturels, au niveau national comme local, produit des effets en chaîne sur l'ensemble de l'écosystème de la création, de la programmation et de la diffusion artistiques. Elle touche simultanément la liberté de création et de diffusion, la diversité des propositions, l'égalité d'accès et de participation à la culture, la situation économique et sociale des professionnelles et professionnels, ainsi que la capacité du secteur à conduire sa nécessaire transition écologique. Ces conséquences, déjà relevées par le CESE dans ses travaux sur la culture en 2023 et 2026, fragilisent la légitimité et l'efficacité des politiques culturelles publiques.

Une culture invisibilisée ou instrumentalisée dans les discours publics

La culture enrichit la vie de tous et toutes, au quotidien, en suscitant des émotions, des réflexions, des débats foisonnants… Malgré la délinéarisation[4], la multiplication des accès à la culture et des contenus culturels, qui fractionnent, éparpillent, désynchronisent les publics, les divisent, elle contribue encore à fabriquer du commun. Pourtant, aujourd'hui, alors que le volontarisme politique est un levier essentiel des politiques culturelles, nombre de femmes et hommes politiques la minimisent, la négligent, voire l'ignorent dans leurs interventions. Rares sont celles et ceux qui proposent une vision globale et affirmée sur ce qu'elle apporte dans la vie quotidienne, à chacun comme au collectif, en termes d'éducation, de vie sociale, de cohésion mais aussi de développement local. Cette méconnaissance, voire cette indifférence, se sont manifestées, de façon significative et presque caricaturale, au moment de la crise sanitaire liée à la Covid-19 lorsque le gouvernement a catégorisé

4 La délinéarisation désigne l'action de consommer ou de proposer un contenu médiatique (comme la télévision ou la radio) à la demande et hors du flux de diffusion en direct.

la culture comme « non essentielle ». Pourtant ce sont bien les livres, les films, les séries, la musique, etc. qui ont largement contribué à supporter et à traverser les confinements successifs avec résilience. Ils ont même parfois permis de maintenir du lien, de récréer et de jouer un rôle de catharsis. De même, lors des dernières campagnes électorales nationales ou locales, la culture, les enjeux et choix budgétaires en la matière (et donc les modalités concrètes de son financement) sont bien souvent absentes des interventions médiatiques, lors de meetings et/ou occupent une place mineure dans les programmes.

De façon concomitante, on observe un affaiblissement du « consensus » en sa faveur dans la mise en œuvre des programmes culturels (avec des ruptures brutales dans les financements) au moment des alternances politiques. Dans certains cas, la culture est devenue l'objet de formes d'instrumentalisation. L'attaquer devient une ligne politique distinctive, voire un programme à part entière en développant un discours populiste. Cela a pu se traduire par une volonté de contrôle sur les idées, les références et valeurs qu'elle explore, exprime, partage. Certains élus et élues considèrent alors le financement public comme une légitimité les autorisant à intervenir dans la programmation des lieux culturels concernés voire à changer leurs noms et leurs orientations. Comme le rappelle Vincent Guillon[5], codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles : « *Le volontarisme politique est l'alpha et l'Omega des politiques culturelles. […] Jusqu'ici on faisait une politique culturelle pour soutenir ce secteur ; ce qui est moins vrai actuellement. On voit des comportements politiques qui cherchent plutôt à construire un positionnement politique dans une défiance au secteur culturel, le jugeant trop élitiste, […] trop idéologisé. On voit un glissement voire une inversion presque totale finalement du rapport politique à la culture dans certaines collectivités territoriales. Il ne s'agit pas d'une majorité* ». Ce phénomène de déclassement de la culture dans le débat politique national et local se traduit par sa relégation au rang de loisir facultatif trop coûteux dans une période de tension des budgets publics, par des procès en élitisme et par des suspicions de prosélytisme idéologique ou philosophique. Ceci contribue à l'absence de véritables réactions d'une grande partie de la population à ces multiples attaques, rendant insidieusement plus acceptables les baisses de financement culturel.

5 Interview de Vincent Guillon sur France Culture, *Culture : la fin d'un consensus politique ?* Publié le jeudi 3 avril 2025.

De fortes inégalités de l'offre culturelle entre les territoires

Avec plus de 71 600 lieux, sites et équipements culturels, auxquels il faut ajouter les milliers de festivals, le territoire français se caractérise par l'extraordinaire richesse et la variété de son offre culturelle[6]. Toutefois, il s'avère toujours inégalement pourvu. D'importantes disparités territoriales persistent malgré une politique d'aménagement culturel du territoire menée depuis plus de six décennies et la décentralisation. Depuis, les collectivités territoriales ont progressivement joué un rôle de plus en plus prépondérant dans le financement et le développement des activités et des lieux culturels[7]. Or, les territoires sont toujours inégaux dans leurs ressources, leurs contraintes, sans compter des choix politiques pouvant conduire à renforcer ces disparités d'offre et de moyens. Les territoires ultramarins sont, ainsi, toujours moins dotés d'équipements culturels (labellisés ou non) que la France hexagonale, et la situation varie d'une région à l'autre. .

Si les zones rurales bénéficient d'une couverture améliorée, la concentration dans les centres urbains, et en premier lieu dans les grandes métropoles régionales, s'observe encore pour une partie de l'offre culturelle institutionnelle. Ce constat ne minimise en rien la vitalité des différentes initiatives dans ces territoires. Lors de son audition, Vincent Guillon[8] a notamment insisté sur « *la forte centralisation des financements du ministère de la Culture, à la fois au niveau d'un certain nombre d'établissements publics nationaux et au niveau d'un territoire en particulier, qui est l'Île-de-France. […] Environ 35 % du budget du ministère de la Culture sont consacrés au financement de 80 établissements nationaux. Parmi ces 80 établissements, on trouve notamment des musées, des domaines nationaux, des établissements de spectacle vivant, des opéras, des écoles nationales supérieures d'art et d'architecture, etc. […] Ces établissements sont pour l'essentiel situés à Paris. Il s'agit donc là d'une autre forme de centralisation, qui crée des formes de déséquilibre entre les différentes catégories d'acteurs et les différentes catégories de territoires*[9] ». La répartition des emplois culturels illustre aussi ce déséquilibre : « *En 2024, 48 % des effectifs salariés de secteurs culturels se trouvaient en Île-de-France. Ce niveau est près de deux fois supérieurs à l'ensemble*

6 Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France, Edwige Millery, Jean-Cédric Delvainquière, Ludovic Bourlès, Sébastien Picard, Culture études, n°3- 2022.
7 Approche géographique de l'offre culturelle, chiffres clefs, statistiques de la culture 2025.
8 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.
9 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026. Chiffres clés, statistiques de la culture – 2025 – Fiche Financement de la culture.

de l'économie nationale (26 %)[10] ». Cet écart important dans les financements de l'État à la culture entre l'Île-de-France et les autres régions rend d'autant plus primordial le financement culturel des collectivités territoriales en dehors de l'Île-de-France.

Le territoire demeure l'endroit où peut s'initier une dynamique enrichissante autour de la culture, dépassant les clivages politiques et associant tous les acteurs locaux concernés (artistes, public, élus, acteurs privés…) comme l'ont rappelé les représentantes de l'Association des Scènes Nationales lors de leur audition[11].

Les freins à la mobilité des publics, des œuvres et des artistes

Pour faciliter l'accessibilité de l'offre culturelle à tous et toutes, sans surcoût prohibitif, la question des freins à la mobilité est cruciale. C'est d'autant plus vrai à un moment où les prix élevés des carburants fossiles augmentent le coût énergétique des déplacements et contraignent certaines et certains habitants à limiter l'usage de leur voiture. Cet enjeu de mobilité est commun à d'autres domaines comme l'accès à la santé, aux activités sportives, de loisirs ou encore aux études. Pour la culture, cette question peut s'appréhender de deux façons complémentaires : la mobilité des publics vers l'offre culturelle (équipements et lieux culturels, évènements, festivals, expositions) et/ou la mobilité de l'offre culturelle (œuvres, artistes, intervenantes et intervenants) vers les publics (action "hors les murs"). Dans cette démarche, il faut associer aux habituels acteurs de la culture, les acteurs de la mobilité et rechercher des solutions durables et inclusives[12] qui respectent les trajectoires nationales de réduction de l'empreinte carbone.

Le rapport *Enjeux « mobilités culturelles » dans les territoires ruraux*[13] rappelle qu'un tiers de la population vit en milieu rural et que les 22 millions de personnes concernées ont moins d'opportunités culturelles notamment en raison des contraintes de l'accès et du coût du transport. Ces difficultés concernent également les couronnes périurbaines, les franges des métropoles et certaines villes moyennes mal desservies. Des chercheuses et des chercheurs[14] pointent parfois un paradoxe : habiter à 20 ou 30 km d'une métropole dotée d'une offre culturelle abondante sans pouvoir y accéder facilement en soirée, faute de transports collectifs et sécurisés ou d'horaires des

10 Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 / EY – We Are Creative / Décembre 2025, page 20.
11 Audition de Mme Carole Albanese, directrice de l'Estive, Scène nationale de Foix et de l'Ariège, Mme Catherine Rossi-Batôt, directrice de LUX, Scène nationale de Valence, Mme Fabienne Loir, Secrétaire générale de l'Association Scènes nationales, CESE, mercredi 16 septembre 2026.
12 Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?, avis du CESE dont Sébastien Mariani est le rapporteur, juillet 2023.
13 Enjeux « mobilités culturels » dans les territoires ruraux, rapport relatif à la mission confiée à Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, juin 2024.
14 *Métropole et éloignement résidentiel, Vivre dans le périurbain lyonnais*, dirigé par Éric Charmes, Les cahiers POPSU, paru le 10/03/2021.

spectacles adaptés par exemple. Cela est également particulièrement préjudiciable aux jeunes qui sont souvent moins véhiculés que la moyenne. Enfin, les problématiques de mobilités et d'accessibilité géographique sont particulièrement aiguës en milieu insulaire et archipélagique ultramarin.

Des initiatives et dispositifs existent pour faciliter la mobilité des publics, des œuvres et des artistes : résidences d'artistes, programmes d'itinérance culturelle, le fonds d'innovation territorial, Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer, les Micro-Folies, le bus-culture, les bureaux des temps et réflexion sur la ville du quart d'heure[15]... Ils sont insuffisamment relayés, soutenus et rendus visibles, et sont aussi fragilisés par l'érosion des moyens.

Des pratiques artistiques et culturelles en évolution et bousculées par l'irruption du numérique

En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français et des Françaises avec un développement et une diversification des pratiques artistiques et culturelles quels que soient l'âge, le milieu social et le type de territoire[16].

Avec l'évolution démographique et l'émergence des nouvelles technologies de communication, conjugué aux mutations sociétales et urbaines la participation culturelle a été progressivement et profondément modifiée.

Les usages numériques culturels sont devenus, en une décennie, majoritaires dans le quotidien des jeunes (15-24 ans), qu'il s'agisse de l'écoute de musique en ligne, de la consultation quotidienne de vidéos en ligne, des réseaux sociaux ou encore des jeux vidéo. Ce phénomène n'efface pas pour autant chez eux leur goût des sorties : en 2018[17] comme auparavant, les jeunes fréquentent assidûment les lieux culturels, qu'il s'agisse des cinémas, des lieux de spectacle, des bibliothèques ou même des sites patrimoniaux (musée, exposition ou monument historique).

15 Voir l'exemple de la Ville de Rennes : https://numerique-recherche.metropole.rennes.fr/nos-actions/le-bureau-des-temps/

16 Cinquante ans de pratiques culturelles en France de Philippe Lombardo et de Loup Wolff, Culture études – 2020 2, ministère de la Culture.

17 Dernière grande enquête sur les pratiques culturelles des Français et des Françaises.

Ces modifications dans les pratiques artistiques et culturelles doivent être examinées en lien avec la façon dont les personnes utilisent désormais leur temps libre[18]. En 2022, la majorité du temps libre des Français et Françaises était encore consacré directement à des activités culturelles et créatives (62,4%)[19]. La généralisation des réservations en ligne, notamment concentré autour de quelques grandes plateformes, a modifié les conditions d'accès à l'offre culturelle. Si elle a facilité cet accès, elle peut brider l'acte spontané et accentuer la fracture numérique.

L'arrivée des réseaux sociaux numériques a entraîné une recomposition de l'usage du temps libre. En 2022, les Français et Françaises consacraient en moyenne 16 % de leur temps libre à échanger sur ces espaces de communication virtuelle, et 5 % à regarder des vidéos/live sur internet. Ce phénomène s'est accentué avec les confinements successifs liés à la crise sanitaire et avec le développement de l'économie de l'attention, fondée sur le déploiement d'algorithmes de recommandations par les plateformes qui s'avèrent particulièrement addictifs et qui pose l'enjeu de la découvrabilité, donc de la diversité culturelle[20]. L'arrivée massive de l'intelligence artificielle générative renforce cette tendance.

Associations, bénévoles et entreprises, des acteurs complémentaires au service de la culture

La création, l'organisation et la mise en œuvre d'activités et d'évènements artistiques et culturels reposent sur l'engagement des artistes, des professionnelles, professionnels, de millions de bénévoles et de centaines de milliers d'associations. Cet engagement constitue une composante structurelle du secteur culturel associatif : il intervient aussi bien dans l'animation et l'administration des associations que dans l'organisation concrète des manifestations, festivals et événements. En 2018, la France compte environ 289 000 associations culturelles, soit 23 % de l'ensemble des associations. 127 000 associations culturelles (44 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant. L'enseignement artistique, le patrimoine, les arts visuels, les médias et industries culturelles occupent, pour chacun de ces domaines, entre 8 % et 10 %[21]. Or, comme l'a souligné Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, lors de son audition[22], le tissu associatif culturel se trouve à la limite de l'implosion. Des structures ferment dans beaucoup de territoires (écoles de musique, ensembles vocaux ou instrumentaux, structures d'éducation

18 Le temps libre est le temps qui n'est consacré ni aux besoins physiologiques, ni au travail, ni aux tâches domestiques ou temps de transport.

19 Série ou films (15 %), suivre l'actualité ou le sport (13 %), jeux vidéo (10 %), émissions de divertissement (7 %), écouter de la musique (9 %), lecture (4 %), activités créatives (3 %), théâtre ou concerts (2 %) et cinéma (1 %). Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 / EY – We Are Creative / Décembre 2025, page 24.

20 Yves Citton, *Cultiver la curiosité*, éditions de l'Aube, 2026

21 Les associations culturelles, étude de John Baude, Chargé d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) ; collection Culture chiffres, mai 2024.

22 Audition de Mme Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, CESE, 30 septembre 2026.

populaire…). Or ce sont des lieux d'exercice concret de la démocratie culturelle.[23]

En 2021, près de 3,1 millions de bénévoles contribuent aux associations culturelles en France. Leur profil se distingue de celui observé dans l'ensemble du secteur associatif : les retraités, les cadres et les personnes les plus diplômées y sont proportionnellement plus représentés, de même que les personnes résidant en milieu rural[24]. Pour près de la moitié des bénévoles, les premières motivations de l'engagement tiennent principalement à la convivialité et à la possibilité de rencontrer des personnes partageant des centres d'intérêt similaires. Ces motivations démontrent bien que la culture est un puissant levier pour lutter contre le repli sur soi et la solitude grâce à sa capacité à créer des liens entre les bénévoles mais aussi entre les personnes qui participent aux évènements proposés.

Au-delà du sens et de ces effets positifs sociaux et citoyens, l'implication et le travail réalisé par ces bénévoles est indéniablement un facteur de croissance et de création de valeur. Il est trop peu valorisé dans les budgets comme une réelle forme de cofinancement. D'ailleurs il est fragilisé lorsque les pressions économiques, administratives, technocratiques liées à la baisse et la complexité des financements finissent par dérouter et épuiser nombre de responsables bénévoles. Il n'a pas pour autant vocation à se substituer à l'emploi salarié et c'est bien lorsque l'emploi recule que les bénévoles s'épuisent..

Les associations culturelles elles-mêmes créatrices d'emplois de toutes sortes sont un élément essentiel de l'écosystème économique de la culture[25] .

Enfin, près de 151 000 entreprises interviennent dans les secteurs culturels en 2022[26]. Elles représentent 6 % de l'ensemble des entreprises, génèrent 107 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 2,2 % du chiffre d'affaires des secteurs marchands et leurs 394 000 salariés représentent 2,7 % des salariés en équivalent temps plein. La radio, le secteur audiovisuel et la presse traversent d'importantes difficultés, se traduisant par une perte d'emplois. En revanche, les secteurs des jeux vidéo et de la musique affichent une croissance soutenue, stimulée par leur internationalisation et les innovations numériques. Cette progression ne doit pas occulter la situation financière difficile des principaux employeurs, notamment le cinéma et le spectacle vivant, confrontés à une stagnation des

23 Vers la démocratie culturelle, avis du CESE dont la rapporteure est Marie-Claire Martel, novembre 2017.
24 Les bénévoles dans les associations culturelles, étude de John Baude, Chargé d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) ; collection Culture chiffres, 24 p., mars 2026.
25 Cf les enquêtes Opale.
26 Chiffres Clés 2025 de la culture et de la communication, fiche Entreprises culturelles.

revenus et à une hausse des coûts[27]. Ces entreprises, parmi lesquelles de nombreuses TPE et PME, contribuent également à la diversité de la création, à l'emploi, à l'innovation et à l'attractivité des territoires. Leur capacité à investir, à se développer et à transmettre leurs savoir-faire constitue un enjeu essentiel pour la pérennité des filières culturelles et créatives.

Une concentration marquée des actrices et acteurs économiques dans certains secteurs culturels

La concentration économique désigne une situation dans laquelle un nombre réduit d'actrices et d'acteurs détient une part importante de la production, du chiffre d'affaires ou du marché d'un secteur. Cette situation engendre bien souvent des avantages en termes d'économie d'échelles, d'augmentation de la capacité d'investissement et du pouvoir de négociation, etc. Dans le domaine culturel, le degré de concentration est variable selon le secteur d'activité. Ainsi, en 2022, selon un rapport sénatorial[28], le secteur de l'édition de livres apparaît comme un secteur assez concentré sur des entreprises de taille importante : 44 % du chiffre d'affaires du secteur est réalisé par des entreprises qui appartiennent à des Grandes Entreprises[29] (GE). Seul le marché de l'édition de jeux électroniques est davantage détenu par des grands groupes. Toutefois, ce phénomène de concentration horizontale et verticale, peut aller jusqu'à une situation de monopole, conduire à une uniformisation, constituer un frein à l'émergence de nouveaux talents et faire peser un risque sur les libertés de création et diffusion artistiques. Cette situation mérite d'être finement observée et contrôlée. L'Europe doit ici jouer tout son rôle.

Perte de la diversité artistique, recul de la démocratie culturelle et fragilisation des pratiques artistiques

La baisse des subventions publiques et le désengagement de l'Etat et certaines collectivités menacent ainsi la qualité et la pluralité de l'offre artistique. Les contraintes économiques, la concentration des industries culturelles, la dépendance de plus en plus accrue aux financements privés favorisent la standardisation des productions, la réduction des programmations et la fragilisation, voire la disparition d'associations culturelles. Toutefois, la pluralité des sources de financement, publiques comme privées, peut contribuer à soutenir l'innovation et la diversité de la création, dès lors

27 Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 / EY – We Are Creative / Décembre 2025.
28 *Politique de l'État en faveur de la filière du livre, rapport d'information n° 812, déposé le 2 juillet 2025 dont le rapporteur est Jean-Raymond Hugonet* - Annexe 2 du rapport « évolution de la concentration dans différentes industries culturelles (calcul du Sénat – base de données FARE).
29 Entreprises ayant au moins 5 000 salariés, ou qui ont moins de 5 000 salariés mais plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

que l'indépendance artistique est préservée. Les pratiques amateures sont particulièrement exposées[30] car elles ne bénéficient généralement que de recettes propres résiduelles pour tenter de compenser ou rééquilibrer, ce qui est compromis dans un contexte de crise du pouvoir d'achat. Les professionnelles et professionnels pour leur part ont mis en œuvre des mécanismes d'ajustement pour permettre de maintenir leurs projets : réduction du nombre de levers de rideaux dans les lieux de diffusion, contraction des temps de production (spectacle vivant, audiovisuel, cinéma), réduction des effectifs d'emploi, etc.

Cette évolution réduit la pluralité des formats, des voix et la circulation des idées, pourtant essentielles au débat démocratique. Soumises à des pressions économiques ou politiques, certaines structures peinent à préserver leur autonomie critique. Les atteintes aux libertés de création et de diffusion artistiques s'en trouvent exacerbées et peuvent en effet entraîner retenue, évitement, renoncement ou autocensure[31]. À terme, le secteur risque de se restructurer autour d'un nombre plus restreint d'acteurs – on assisterait alors à un redimensionnement du secteur culturel- au détriment de la diversité des propositions, des récits, des points de vue, c'est à dire de la capacité d'exercer les droits culturels. Dans certains territoires, l'argument budgétaire peut aussi servir à justifier des coupes dépassant les contraintes financières imposées, avec un risque de censure préalable.

La raréfaction des ressources intensifie enfin la concurrence entre artistes et structures mais aussi entre financeurs publics même de la culture[32]. La création artistique nécessite du temps. Or, les petites structures ou les acteurs associatifs indépendants, qui subissent plus fortement cette mise en concurrence, sont amenés à privilégier dans leurs projets, des reprises ou des adaptations légères, au détriment de la prise de risque et l'innovation.

30 Audition de Mme Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, CESE,mercredi 30 septembre 2026 et audition de Mme Sophie Huvet, artiste, membre du collectif Les Arts Confondus Mayotte, mardi 6 octobre 2026.

31 *Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*, avis du CESE dont les rapporteurs sont Souâd Belhaddad et Vincent Moisselin, mars 2026.

32 Audition de Mme Sophie Huvet, artiste, membre du collectif Les Arts Confondus Mayotte, CESE, mardi 6 octobre 2026.

Accès à la culture et aggravation des inégalités sociales et territoriales

Les restrictions budgétaires conduisent à réduire les programmations et à reporter, à annuler des projets ou à revoir la politique tarifaire à la hausse lorsque les subventions se contractent.

L'action culturelle, l'éducation artistique et culturelle (EAC) et la médiation, déjà largement sous-financées, deviennent souvent des variables d'ajustement. Le programme dédié à la transmission des savoirs et à la démocratisation culturelle aurait ainsi subi, dans les DRAC[33], comme au niveau national une dégradation budgétaire estimée à environ de 20 à 30 % sur deux ans[34]. Or elles ont un rôle structurant sur les territoires par la diversité des programmes qu'elles déploient et qui ont un impact sur la vie culturelle. Le programme dédié à la transmission des savoirs et à la démocratisation culturelle comprend 5 axes stratégiques dont celui qui est de «permettre la participation de tous les habitants, tout au long de leur vie et sur l'ensemble du territoire, à la vie culturelle». Ce programme accuse des baisses de crédits depuis au moins deux ans en loi de finances : - 5% en 2026 par rapport à 2025 et - 3,9% en PLF pour 2027 par rapport à 2026.

La baisse de 11 % prévue dans le PLF 2027 de la part collective du pass Culture, qui finance des sorties scolaires, des ateliers et projets artistiques de la 6ème à la terminale, fragilise les acteurs de projets à destination des plus jeunes et surtout les jeunes eux-mêmes. Cette baisse viendrait s'ajouter au non-report des crédits pour la rentrée 2026, qui a conduit à annuler des activités culturelles et artistiques dans les écoles, et privé ainsi les jeunes, et en particulier les plus éloignés des activités artistiques et culturelles, d'un accès à la culture. La gestion globalement discontinue de ce dispositif (logique de stop and go, annualité budgétaire, etc.) a constitué un facteur aggravant.

Les publics socialement ou géographiquement éloignés de la culture sont les premiers touchés. Ainsi, les familles modestes ou en situation de pauvreté dont le budget est déjà contraint, font passer au second plan les dépenses liées au loisir et à la culture. . Les Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) représentent 8,5 % de la population française mais ne concentre que 2,5 % des équipements culturels. Cependant, outre ce déficit, l'enjeu n'est pas seulement d'amener la culture dans ces quartiers mais aussi de reconnaître les habitants comme acteurs de leur vie culturelle et du territoire[35]. Par ailleurs, sont également affectées les actions destinées aux personnes au sein des établissements sociaux, médico-sociaux, ainsi que dans les établissements pénitentiaires. Pour les personnes en situation de handicap, l'accès à la culture ne dépend pas seulement de l'existence d'une offre ou de son prix. Il suppose des lieux, des transports, des informations, des œuvres et des services accessibles, quels que soient les handicaps.

33 Direction régionale des affaires culturelles.
34 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.
35 Agence nationale de cohésion des territoires.

Les restrictions budgétaires peuvent conduire à différer ces investissements ou à réduire les moyens consacrés à l'accueil et à la médiation. Elles compromettent ainsi la possibilité de choisir, de fréquenter, de pratiquer et de créer dans les mêmes espaces que les autres.

Les dispositifs de financement de l'EAC ne prennent pas en charge le financement des transports. Or, dans les petites villes et les zones rurales, l'insuffisance des solutions de mobilité renforce l'éloignement : pour certains dispositifs d'éducation au cinéma, le coût du transport d'un collégien rural vers une salle aurait triplé[36]. Des réponses locales existent — prise en charge des déplacements, itinérance, horaires adaptés, covoiturage, transports collectifs ou « bus-théâtres », ciné-mobile — mais elles restent dépendantes de l'engagement des collectivités[37] ou de l'auto-organisation des acteurs culturels. Des expérimentations sont également mises en place engageant la collectivité territoriale à financer les transports pour qu'il y ait une vraie égalité d'accès à la culture comme la Convention Caravelle signée avec le Département des Vosges et l'État[38].

Le financement public permet que le prix d'un billet ne soit pas un facteur d'exclusion renforçant les inégalités culturelles. Sans ce financement, le prix d'un billet de théâtre pourrait être multiplié par trois ou quatre et dépasser 100 euros par exemple. Des politiques tarifaires ciblées peuvent élargir la fréquentation : à Bobigny, une formule à 10 euros par mois aurait accru de 20 % la fréquentation des jeunes de Seine-Saint-Denis[39].

Enfin, au-delà de l'accès aux œuvres, l'affaiblissement des pratiques culturelles a aussi des effets néfastes sur la santé, le bien-être[40] comme cela a été rappelé lors du sommet One Health en avril 2026. De même, cet affaiblissement a des effets délétères sur le développement local et l'emploi renforçant ainsi des spirales négatives.

36 Audition de M. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), accompagné de M. Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et de M. Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la FNCF, au CESE, mardi 21 mars 2023.

37 Audition de Mme Carole Albanese, directrice de l'Estive, Scène nationale de Foix et de l'Ariège, Mme Catherine Rossi-Batôt, directrice de LUX, Scène nationale de Valence, Mme Fabienne Loir, Secrétaire générale de l'Association Scènes nationales, CESE, mercredi 16 septembre 2026.

38 Audition de Mme Marie-Christine Bordeaux, universitaire, spécialiste de l'éducation artistique et culturelle, CESE, mercredi 16 septembre 2026.

39 Audition de Mme Carole Albanese, directrice de l'Estive, Scène nationale de Foix et de l'Ariège, Mme Catherine Rossi-Batôt, directrice de LUX, Scène nationale de Valence, Mme Fabienne Loir, Secrétaire générale de l'Association Scènes nationales, CESE, mercredi 16 septembre 2026.

40 Selon le baromètre COFAC, 58 % des associations culturelles employeuses et 49 % des associations non-employeuses considèrent leurs effets sur la santé comme un enjeu pour leur activité, mais les moyens humains, financiers et la formation restent des freins à la prise en compte de la dimension « santé » dans leur activité.

Fragilisation des filières, de l'emploi culturel et dégradation des conditions de travail

Les annulations, déprogrammations, reports de créations et opportunités de diffusion en baisse affectent directement l'emploi de tous les métiers, artistes, techniciens, médiateurs et personnels administratifs dans le privé comme dans le public. Cette déstabilisation de l'emploi se traduit par une précarisation de l'emploi : des licenciements diffus, des cessations d'activité, des baisses de salaires et du temps de travail, le non-renouvellement de contrats et une diminution du volume d'heures[41] notamment pour les intermittents[42]. Nombreuses sont les structures à réduire les emplois permanents. Marie-Claire Martel[43] indique « *Il y a des licenciements perlés ; cela ne se voit pas, ce n'est pas comme une usine qui ferme, mais cela se produit partout sur le territoire, dans des endroits où il n'y a pas parfois que de l'emploi associatif. Depuis des années, ce sont les bénévoles qui tiennent le tissu associatif, mais ils s'usent, et aujourd'hui, nous arrivons à un point d'usure absolument dramatique* ».

Le secteur souffre d'une baisse d'attractivité en raison de la dégradation de ses conditions de travail spécifiques[44], de revenus particulièrement bas[45] et une forte précarité des statuts. C'est le cas particulièrement des artistes-auteurs[46] : leur vulnérabilité s'explique par de revenus faibles et discontinus et d'un régime peu protecteur. D'une manière générale, l'emploi culturel est caractérisé par le recours fréquent au non-salariat (39 % contre 13 % dans les autres professions). De même, pour les salariés, la part des CDD dans les professions culturelles en 2023 est trois fois plus importante que celle constatée dans l'ensemble des professions salariées.

Concernant le CDD d'usage, le nombre d'intermittents du spectacle ayant travaillé au moins une heure enregistre une hausse de 2,6 % entre 2022 et 2023 et une baisse de 2,3 % entre 2023 et 2024. Le recours au temps partiel concerne 24 % des salariés des professions culturelles contre 17 % de l'ensemble des salariés, avec une exposition plus forte des femmes[47].

Cette situation peut exclure certains professionnels du régime d'assurance chômage - les artistes auteurs le sont de par leur régime social - et accentuer la dépendance aux *minima* sociaux. A Mayotte, les travailleurs et travailleuses

41 Audiens, Datalab (Tableau de bord données sociales dans la culture et les médias) : baisse de 3 % de effectifs permanents et intermittents dans l'audiovisuel, de 1% dans le spectacle vivant subventionné sur les 7 premiers mois de 2026 en comparaison avec les 7 premiers mois de 2025

42 A L'intermittence du spectacle est un régime d'indemnisation spécifique de l'assurance chômage qui répond au caractère discontinu de l'emploi dans ce secteur.

43 Audition de Mme Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, CESE, mercredi 30 septembre 2026 et audition de Mme Sophie Huvet, artiste, membre du collectif Les Arts Confondus Mayotte, mardi 6 octobre 2026.

44 Travail en soirée et weekend, forte mobilisation horaire sur certains événements, etc.

45 Le soutien du ministère de la culture au spectacle vivant- Rapport de la Cour des Comptes- mai 2022.

46 Artistes-auteurs : arts graphiques et plastiques ; écrivains et illustrateurs du livre ; auteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ; auteurs et compositeurs de musique ; auteurs d'oeuvres photographiques, etc.

47 Chiffres clés 2025, statistiques de la culture, du ministère culture.

du secteur culturel relèvent du droit commun de l'assurance chômage propre à Mayotte, qui n'intègre pas les spécificités de l'intermittence, ce qui constitue un frein au développement d'une filière professionnelle sur ce territoire et plus largement à la création et à la production. Ce seul exemple n'englobe pas la diversité des situations ultramarines.

Dans les services de l'État comme dans ceux des collectivités territoriales, les suppressions ou vacances prolongées de postes, la précarité contractuelle et l'intensification du travail affaiblissent les collectifs professionnels et la qualité du service rendu aux publics.

Les artistes et professionnels en situation de handicap rencontrent des obstacles supplémentaires pour accéder à la formation, aux lieux de travail et aux emplois culturels, puis s'y maintenir. Les conditions d'exercice de leurs métiers et les règles applicables à leurs statuts ne tiennent pas toujours compte de leurs besoins d'aménagement ou des temps liés aux soins. L'accessibilité des espaces de création et de diffusion, comme l'adaptation des parcours professionnels, doit faire partie des réponses à la fragilisation de l'emploi culturel.

L'emploi associatif est particulièrement menacé par cette baisse des financements publics. Une association culturelle employeuse sur cinq disposerait de moins de trois mois de trésorerie. Cela se répercute de manière très marquée lorsqu'elles sont employeuses[48]. Certains syndicats d'employeurs du spectacle vivant voient leurs demandes d'aides juridiques augmenter de près de 40 % sur les sujets sociaux, en lien avec la précarisation des structures[49]. L'usure des bénévoles fragilise encore davantage la continuité des activités. Dans une enquête régionale conduite en 2025 dans les Hauts-de-France, près d'un quart des emplois associatifs apparaissait menacé ; les mesures envisagées portaient d'abord sur le gel des recrutements, la non-reconduction de contrats et, pour certaines structures, des licenciements économiques. L'emploi non-permanent est la première variable d'ajustement, avec près de la moitié (43 %) des structures répondantes, qui envisage un gel ou une suspension des recrutements de personnel intermittent et un tiers qui envisage la non-reconduction d'un contrat de prestation en 2025.

Lors de leur audition conjointe[50], Mme Claire Serre-Combe et M. René Fontanarava observent une compression des volumes d'emploi. Pour les intermittents, cela se traduit par moins d'heures avec le risque donc de sortir, pour certains d'entre eux, du régime d'indemnisation spécifique des annexes VIII et X de l'assurance chômage. Pour les

48 Audition de Mme Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, CESE, mercredi 30 septembre 2026.

49 Source : Scène Ensemble, organisation professionnelle des arts de la représentation

50 Audition conjointe de Mme Claire Serre-Combe, secrétaire générale du Synptac-CGT et de M. René Fontanarava, secrétaire fédéral, pour la F3C-CFDT, au CESE, le 30 septembre 2026.

permanents qui restent en poste, cela se traduit par une surcharge de travail, car si l'activité principale diminue en raison notamment du raccourcissement des saisons depuis deux à trois ans, les activités annexes tentent de combler des déficits au détriment souvent de la santé des salariés. Pour les travailleurs et travailleuses, la réduction des équipes accroît également les risques psychosociaux. « *Baisser ou couper des subventions, ce ne sont pas que des chiffres dans un tableau Excel. Ce sont des humains, artistes, personnels techniques, administratif et d'accueil, qui en subissent les conséquences. Et les tensions budgétaires peuvent créer de la maltraitance au sein des équipes, nous le* constatons, *jour après jour*. ».

Mme Claire Serre-Combe et M. René Fontanarava signalent également une perte de sens (injonctions contradictoires, remise en cause de la mission première dans le secteur public du spectacle vivant qui est celle de la rencontre d'une œuvre avec des publics), des reconversions subies et une perte des compétences au sein des filières. Le manque d'attractivité diminuant en effet la capacité du secteur à maintenir dans son champ des personnes maîtrisant les compétences professionnelles des métiers.

Des progrès restent à faire y compris concernant la prise en compte des heures d'intervention en milieu scolaire dans la reconnaissance du régime de l'intermittence du spectacle, mais aussi dans celui du statut des artistes plasticiens[51]. Pour faire face notamment à la fragmentation artistique, des présences artistiques de plus longue durée (résidences culturelles et artistiques, augmentation des séries de diffusion) notamment en zone rurale, permettraient au contraire de stabiliser les parcours et d'améliorer la qualité de vie au travail des artistes, en particulier dans l'EAC[52].

Sur le volet numérique, l'intelligence artificielle générative pose en outre la question de la rémunération des créatrices et créateurs dont les œuvres servent à entraîner les modèles et du respect du droit d'auteur et des droits voisins. Elle risque de concurrencer directement certaines professions (illustration, traduction, doublage, etc.) et de réduire les revenus afférents. Le CESE souligne la nécessité d'une transparence sur les données d'entraînement, d'une rémunération effective des ayants droit et d'une régulation européenne sur le sujet.

Parallèlement, alors même que leur capacité de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'investissement diminue, les filières doivent absorber les transformations numériques, l'intelligence artificielle et les exigences environnementales.

51 Audition de Mme Marie-Christine Bordeaux, universitaire, spécialiste de l'éducation artistique et culturelle, CESE, mercredi 16 septembre 2026.
52 Audition de Mme Marie-Christine Bordeaux, universitaire, spécialiste de l'éducation artistique et culturelle, CESE, mercredi 16 septembre 2026.

Changement climatique : adaptation et atténuation

Le changement climatique affecte déjà l'activité culturelle : sur un panel de 998 festivals qui se sont tenus entre janvier et août 2026, 49 % déclarent ainsi avoir été *confrontés* à des aléas naturels, soit 13 points de plus qu'en 2025[53]. À elles seules, les canicules de l'été 2026 auraient entraîné l'annulation de plus de 80 festivals, avec des pertes économiques et des conséquences sur l'emploi[54].

La Cour des comptes dans son rapport public annuel de 2024[55] soulevait que « *les phénomènes de pics de chaleur, de retrait-gonflement des sols argileux et d'inondations devraient progresser en fréquence et en intensité et toucher une part croissante du territoire. 80 % de la population vit dans un territoire qui sera exposé en moyenne à plus de 16 journées anormalement chaudes sur les trente prochaines années* ». Ces constats concernent aussi le patrimoine culturel comme le souligne le rapport *Patrimoine en danger : vingt sites face au changement climatique*[56]. Cette augmentation de fréquence des aléas climatiques et de leurs effets sur le patrimoine culturel ainsi que sur l'activité culturelle notamment en plein air invite à prévoir des mesures d'adaptation structurelle et organisationnelle visant à protéger le secteur des effets du changement climatique et à stimuler son attractivité auprès du public.

Au-delà de sa vulnérabilité au changement climatique, qui concerne l'ensemble des territoires de la République et expose particulièrement les Outre-mer, la culture est aussi un levier d'adaptation : les langues, les pratiques et les savoir-faire transmis façonnent le rapport des sociétés à leur environnement. Savoirs paysans et techniques du bâti ancien dans l'Hexagone, jardins créoles antillais, connaissances des milieux forestiers en Guyane, dispositifs coutumiers de mise en repos des ressources naturelles dans le Pacifique : autant de ressources dont la fragilisation réduirait la résilience de nos sociétés et nos capacités collectives d'adaptation.

Comme tous les autres secteurs, celui de la création artistique s'est engagé *dans* la planification écologique afin d'atténuer son empreinte sur l'environnement et notamment de réduire ses émissions de gaz à effet de

53 Bilan provisoire* de la saison 2026 des festivals de musique et d'humour, ministère de la Culture / CNM https://cnm.fr/communiques/le-centre-national-de-la-musique-dresse-un-bilan-anticipe-des-festivals-en-2024-en-partenariat-avec-le-ministere-de-la-culture/

54 Audition de M. René Fontanarava, secrétaire fédéral, pour la F3C-CFDT, CESE, mercredi 30 septembre.

55 L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique », rapport public annuel 2024.

56 Patrimoine en danger : vingt sites face au changement climatique, Benjamin Crettenand, Réseau Action Climat,

serreréduireenvironnement[57]. Tous les domaines sont concernés et les besoins d'investissement sont donc importants. Pour les seules salles de cinéma, la rénovation ou la construction d'équipements plus sobres représenterait près de 400 millions d'euros[58]. La Cour des comptes[59] évalue à plus de 5 milliards d'euros les besoins de financement pour les grands chantiers patrimoniaux de l'État sur la décennie 2026-2035.

La feuille de route du ministère de la Culture pour la transition écologique (2023-2027) prévoit notamment de repenser la mobilité des publics, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de réduire l'impact environnemental des technologies et d'intégrer la transition écologique à la *formation* initiale et continue. Des dispositifs comme « Alternatives vertes » soutiennent les initiatives innovantes et à accélèrent la transition écologique des structures culturelles. La baisse des budgets d'investissement compromet toutefois ces transformations. Les perspectives de baisse du fond de compensation de la TVA (FCTVA) dans le Projet de Loi de Finances pour 2027 risquent d'aggraver cela. De manière générale, le cadre réglementaire et budgétaire devrait refléter et encourager les efforts des activités culturelles vers l'adaptation et la sobriété dans l'usage des ressources naturelles.

Selon le rapport de la Cour des comptes, les financements escomptés face au besoin *croissant* d'investissement dans le patrimoine culturel de l'Etat risquent de faire défaut. C'est pourquoi elle préconise une meilleure priorisation des dépenses et la recherche de financements extra-budgétaires.

Le report des investissements structurels dans la culture, les difficultés à trouver et à financer une couverture *assurantielle* et à maintenir son activité en cas d'aléas climatiques accroissent les coûts futurs et la vulnérabilité du secteur culturel.

57 La première étude (présentée 7 juillet 2025, par le ministère de la Culture à Avignon, lors d'une conférence organisée dans le cadre du festival) sur l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur de la création artistique montre que les émissions de GES du secteur des arts visuels, du spectacle vivant et des enseignements artistiques, représentent 1,3% de l'empreinte carbone de la France.

58 Audition de M. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), accompagné de M. Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et de M. Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la FNCF, au CESE, mardi 21 mars 2023.

59 Rapport de la Cour des Comptes de juin 2026 « Les grands chantiers patrimoniaux du ministère de la culture : une impasse de financement pour la prochaine décennie ».

Un secteur culturel confronté à des obstacles et de graves difficultés économiques et financières

Le secteur de la culture traverse une crise prolongée qui se caractérise par des tensions économiques et financières croissantes. Le CESE dans sa résolution sur la crise du secteur culturel[60] adoptée en 2023, alertait déjà les pouvoirs publics sur « l'urgence d'agir » face à la menace de défaillance identifiée et qui pesait sur ce secteur. Le secteur se trouve confronté à un enchainement de difficultés qui affectent à la fois leurs dépenses et leurs recettes mais aussi les conditions de financement.

Un effet ciseau qui fragilise le secteur de la culture

Une hausse continue des coûts de fonctionnement et d'investissement

La crise sanitaire liée au Covid a profondément affecté le secteur culturel[61], entrainant une forte contraction de son activité[62] et des fermetures de structures. De plus, *les* acteurs du secteur culturel ont dû faire face à une augmentation particulièrement importante des coûts de production liée à une inflation importante. L'inflation a brusquement augmenté depuis l'été 2021 et atteint 5,2 % en niveau annuel (après 1,6 % en 2021) en 2022 *puis* 4,9 % en 2023, et 2 % en 2024[63]. Cette tension sur les prix devrait se poursuivre en 2026 avec une prévision évaluée à 2,1 %[64].

L'augmentation des dépenses énergétiques depuis 2023 a constitué un facteur de *tension* important, qui a donné lieu à l'intervention d'un soutien financier exceptionnel de la part du ministère de la Culture, pour prendre en charge une partie du surcoût énergétique et préserver les marges artistiques[65].

Mais au-delà des dépenses énergétiques, tous les principaux coûts sont concernés par le contexte inflationniste dont les dépenses des frais d'approche

60 Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir, résolution dont le rapporteur est Vincent Moisselin, CESE mai 2023.
61 Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir, résolution dont le rapporteur est Vincent Moisselin, CESE mai 2023.
62 Selon le PRODISS, le chiffre d'affaires du spectacle musical et de variété a ainsi diminué de 83 % en 2020 et de 73 % en 2021
63 Évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation. INSEE
64 Prévision du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Communiqué du 11 septembre 2026.
65 JO Sénat du 06/03/2025 - page 986

(*hôtel* et restauration), de transport, de sécurité/ gardiennage[66], d'assurance, de maintenance des bâtiments ou d'achats de prestation. À ces charges s'ajoutent les dépenses de personnel qui ont donné lieu à des négociations salariales difficiles[67] pour préserver le pouvoir d'achat[68] mais aussi l'attractivité des métiers marqués par les difficultés de recrutement.

Les dépenses liées aux exigences de transition écologique, d'adaptation des équipements aux fortes chaleurs mais aussi d'accessibilité *renforcent* les besoins de financement du secteur alors que les capacités d'investissements sont contraintes.

La succession des crises sanitaires, inflationnistes a laissé des traces profondes dans *l'économie* du secteur où de nombreuses structures ont dû mobiliser leurs réserves pour faire face à la fois aux baisses d'activité conjoncturelle mais aussi à l'augmentation de leurs coûts. Certaines n'ont pas retrouvé une situation comparable à celle qui prévalait avant 2020.

Par ailleurs la situation économique fragilise les investissements d'accessibilité qui ne peuvent être considérée comme une dépense accessoire ou reportée à des périodes plus favorables. Elle doit être prise en compte dès la conception des projets et financée dans la durée, tant pour les investissements que pour le fonctionnement : accueil, formation des équipes, information accessible et adaptation des œuvres. L'État et les collectivités territoriales ont une responsabilité partagée pour donner aux acteurs culturels les moyens de remplir cette exigence.

Une hausse de la fréquentation qui ne permet plus, à elle seule, d'atteindre un équilibre économique

Les recettes propres, en particulier la billetterie, sont une ressource plus ou moins importante pour les acteurs culturels, mais en aucune manière elles *ne* permettent à elles seules de compenser l'augmentation des charges. Pour de nombreux acteurs, même un taux de remplissage élevé ne suffit plus à éviter un déficit[69]. Le ministère de la Culture a établi pour 2024 que le chiffre d'affaires en volume des activités culturelles marchandes (80 % de la production culturelle totale) est resté stable par rapport à 2023 tout en insistant sur l'évolution différenciée selon les branches (le spectacle vivant a connu une forte croissance en 2024 - qui cache de fortes disparités entre secteur privé et secteur subventionné - alors que plusieurs autres branches ont enregistré une diminution)[70].

66 Les attentats de 2015 et de 2016 ont accru durablement les coûts de sécurisation des équipements et événements culturels.

67 Dans plusieurs branches regroupées au sein de la FESAC (champ multiprofessionnel de la culture), plusieurs NAO ont échoué au cours des dernières années, aucun accord n'ayant pu être trouvé compte-tenu des difficultés du secteur.

68 Audition de Mme Claire SERRE-COMBE, secrétaire générale du Synptac-CGT, CESE, le mardi 30 septembre 2026.

69 Plus d'un tiers des festivals déclarent être déficitaires à l'issue de leur édition 2026, malgré un taux de remplissage moyen atteignant 72% / CNM bilan anticipé des festivals 2026 https://cnm.fr/communiques/le-centre-national-de-la-musique-dresse-un-bilan-anticipe-des-festivals-en-2024-en-partenariat-avec-le-ministere-de-la-culture/

70 Le poids économique direct de la culture en 2024. Nicolas Pietrzyk, Culture-Chiffres ministère de la Culture.

Pour autant, le poids de la culture demeure considérable (2,1% du PIB) mais en recul de 0,5 % en 2024 alors que l'économie française progresse dans le même période de 1,5% en volume[71].

Si la reprise des sorties culturelles est réellement constatée après la période de la crise sanitaire, (en 2024 par exemple 6 français sur 10 sont allés au cinéma et près de la moitié ont assisté à un spectacle vivant, des niveaux proches de ceux observés avant la crise sanitaire[72]), cela ne suffit pas à résoudre les surcoûts liés à l'inflation. De plus, on constate que le retour des publics est fortement corrélé à une différenciation sociale et territoriale, ce qui dès lors limite l'effet de levier que peut constituer une augmentation des tarifs.

« *L'augmentation des recettes de billetterie devient rapidement problématique. D'une part, une telle* augmentation *irait à l'encontre du principe d'accessibilité sociale qui est au cœur de l'existence même du service public des arts et de la culture. D'autre part, elle rendrait très concrètement le coût d'accès aux spectacles économiquement inaccessible pour une très grande partie de la population* »[73].

Une baisse alarmante des financements publics.

Les collectivités territoriales, centre de gravité[74] du financement de la culture, sous contrainte

Dans l'architecture du financement culturel en France, les collectivités territoriales en *constituent* le « centre de gravité » et en premier les communes. Elles en sont le principal financeur de proximité. Toutefois, les leviers ne s'appliquent pas de la même façon au sein de notre République : ainsi la culture est une compétence du Pays en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, et le droit européen par exemple distingue les régions ultrapériphériques des autres territoires ultramarins.

« *Les communes représentent à elles seules environ 45 % des dépenses culturelles publiques et 81 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales* ».

Selon le « *Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales, 2019-2024* »[75], publié en 2026, les

71 https://culture.gouv.fr/espace-documentation/service-statistique-ministeriel-deps/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2026/le-poids-economique-direct-de-la-culture-en-2024-cc-2026-3

72 https://culture.gouv.fr/espace-documentation/service-statistique-ministeriel-deps/statistiques-culturelles/les-sorties-culturelles-des-francais-en-2024-resultats-du-barometre-du-credoc

73 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, le mardi 16 septembre 2026.

74 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.

75 https://culture.gouv.fr/espace-documentation/service-statistique-ministeriel-deps/statistiques-culturelles/tableau-de-bord-des-depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales-2019-2024

dépenses culturelles des collectivités territoriales s'élèvent en 2024 à 10 milliards d'euros dont 7,7 milliards pour le *fonctionnement* et 2,3 milliards pour l'investissement[76]. Les communes et leurs groupements à fiscalité propre réalisent l'essentiel de ces dépenses : respectivement 5,5 milliards et 2,4milliards, soit 7,9 milliards d'euros pour le bloc communal. Les collectivités départementales et régionales financent respectivement 13 % et 8 % des dépenses culturelles territoriales soit 1,25 milliard d'euros de dépenses culturelles pour les départements et 822 millions d'euros de dépenses culturelles pour les régions.

Ces données confirment le rôle déterminant des communes ou intercommunalités *dans* le fonctionnement quotidien des lieux culturels ou évènements culturels de proximité (festivals, musées, associations, médiathèque...).

Toutefois les dépenses culturelles des collectivités territoriales s'érodent en termes réels, En 2024 elles sont inférieures de 8 % au montant atteint en *2019* (10,8 milliards d'euros constants 2024) et s'inscrivent dans un contexte plus général de détérioration des finances locales et de contribution au redressement des finances publics[77] « *et d'un affaiblissement du pouvoir fiscal des collectivités territoriales. Celles-ci sont donc de plus en plus dépendantes des dotations qui leur sont reversées par l'État pour leur fonctionnement* »[78].

Le Baromètre sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales[79] 2025 de *l'observatoire* des politiques culturelles fait apparaitre une « rupture » de la situation budgétaire des collectivités territoriales, en particulier au niveau des régions et des départements, et ses conséquences pour le secteur culturel. Cependant les baisses budgétaires restent des choix politiques. Quelques collectivités territoriales préservent les budgets culturels tandis que d'autres font le choix de coupes disproportionnées.

Fondés sur les déclarations d'un échantillon de 214 collectivités (régions, départements, collectivités à statut particulier, communes de plus de 50 000 habitants), près de la moitié ont déclaré une baisse du budget culturel total entre 2024 et 2025. *« Pour plus de 20 % de l'échantillon, la baisse de ce budget est supérieure à 10 %* ». La situation des budgets culturels totaux diffère selon les niveaux de collectivités. Régions et départements sont particulièrement affectés. Près de 60 % des régions indiquent une baisse en 2025, et 64 % des départements (pour 15 % d'entre eux, la baisse du budget culturel total est supérieure à 20 %).

Le Syndicat des musiques actuelles a établi que les budgets consacrés à la culture ont *baissé* pour la deuxième

76 Par habitant, ces dépenses équivalent à 146 euros pour les dépenses culturelles totales, 112 euros pour le fonctionnement et 34 euros pour l'investissement. Pour l'ensemble des collectivités territoriales, la part des dépenses culturelles, proportionnellement aux budgets totaux, atteint 4,1 % pour le fonctionnement, 3,9 % pour l'investissement et 4 % pour les dépenses culturelles totales. 57 % des dépenses culturelles totales sont consacrées aux expressions artistiques et à l'action culturelle et 42% au patrimoine.

77 Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements en 2024. Fascicule 1, Juin 2025. Cour des comptes.

78 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.

79 https://observatoire-culture.net/barometre-budgets-choix-culturels-collectivites-territoriales-2025/

année consécutive en 2026 de 6 % dont la baisse est particulièrement plus élevée pour les Pays de la Loire (-12 %) ou la Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 15%) par exemple[80].

« *Bien que dégradée, la situation des autres catégories territoriales reste plus équilibrée entre baisses, stabilité et hausses* » Cette *situation* affecte particulièrement les associations culturelles jusqu'à mettre en péril leur existence.

Dans une enquête réalisée entre mai et juillet 2026 par la COFAC[81], en 2025, 81 % *des associations* interrogées étaient subventionnées par les collectivités locales et 17 % d'entre elles ont vu leur montant de subvention baisser, alors que 72 % d'entre elles ont une subvention égale à celle de 2024, et 17 % en hausse.

Le même *baromètre* précise que 61 % des associations se sentent suffisamment soutenues dans les petites villes contre 34 % dans les villes de plus de 100 000 habitants. Mais elles rapportent que les aides régionales ont baissé pour 45 % d'entre elles, et les aides départementales pour 37 % d'entre elles en 2025.

Sans être exhaustives ses statistiques reflètent une tendance d'une ampleur *inédite* et sont à mettre en regard des charges de ces mêmes associations qui *connaissent* une augmentation les mettant ainsi en difficulté financière.

Des décisions nationales qui pèsent sur les capacités d'action dans les territoires

Le financement des dépenses de la Culture par l'État, (25 % des dépenses culturelles totales, 75 % pour les collectivités territoriales) est un financement pluri-*ministériels*. La part cumulée des financements culturels des ministères autres que celui en charge de la culture (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, des Armées, etc.) est supérieure[82] à celle du ministère de la Culture qui est désormais en recul par rapport aux années précédentes.

Celui-ci accuse une diminution d'environ 10 % sur les exercices 2025 et 2026. Lors de l'analyse du PLF 2026, la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat note une baisse sensible des crédits de la mission « *Culture* » où aucun des quatre programmes composant la mission n'est épargné par cette contraction des moyens. Le programme 131 « *Création* » amorce un recul avec une baisse de 3,2 % des crédits de paiement et le programme 361 « *Transmission des savoirs et démocratisation de*

80 https://sma-syndicat.org/wp-content/uploads/2026/06/Note-de-lecture-budgets-culture-2026-SMA-format-numerique-1.pdf

81 https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-11e-barometre-de-la-cofac/

82 En 2024, le montant des dépenses à caractère culturel des autres ministères est estimé à 5,3 milliards d'euros, dont 60 % pour le ministère de l'Éducation nationale (3,2 milliards d'euros). Pour mémoire en 2024 le budget du ministère de la Culture est de 4,6 milliards. Ce qui représente en cumulé 1,6% du budget de l'Etat. Financement de la Culture, Chiffres clés, statistiques de la culture – 2024.

la culture » une baisse de 5 %. Pour ce dernier programme on peut « *estimer à environ 30 %, sur les deux dernières années, la dégradation budgétaire de ce programme dans les DRAC*[83] ». Il s'agit d'un programme qui vient en soutien à des activités liées aux objectifs sociaux, éducatifs et civiques des politiques culturelles. Ce sont sur ces dimensions que repose la justification de la légitimité politique de l'action des collectivités dans ce domaine. Le maintien de ces politiques suppose également des moyens humains suffisants. L'État doit pouvoir s'appuyer, dans ses administrations, ses services déconcentrés et ses établissements, sur des équipes qualifiées pour exercer ses missions et accompagner durablement les politiques culturelles conduites avec les collectivités territoriales.

Bien que tous les secteurs ne bénéficient pas de la même manière des mesures fiscales (*crédits* d'impôts, taux réduits de TVA, abattement sur les bénéfices imposables, exonérations…), elles s'ajoutent aux crédits budgétaires des missions culture, médias et industries culturelles et patrimoine. Ces mesures s'élèvent dans le PLF 2026 à 1,3 milliards d'€ (soit 25 % des crédits budgétaires de la mission culture). Les crédits d'impôts (à la production cinématographique, de spectacle ou phonographique) ont montré leur efficacité en termes d'effet levier pour ces secteurs, notamment pour accompagner la prise de risque sur de nouveaux talents et des projets émergents. Face aux incertitudes persistantes, la pérennisation et la reconduction anticipée des crédits d'impôts permettent de garantir la capacité de développement et d'investissement.

Un financement public croisé, indispensable au secteur de la culture, remis en cause

La culture est une compétence partagée entre les collectivités territoriales et l'Etat. Ce partage de compétences permet de financer des projets qu'aucun acteur ne pourrait porter seul, préserve la capacité d'initiative locale et limite la dépendance exclusive à l'égard *d'une* seule autorité. Elle dépend toutefois du volontarisme politique, ce qui la rend vulnérable aux arbitrages budgétaires lorsque les collectivités doivent prioriser leurs compétences obligatoires. Dans un contexte de contrainte budgétaire imposée pour partie aux collectivités locales par l'Etat, la culture peut rapidement devenir une variable d'ajustement et entrainer un désengagement financier d'un partenaire, provoquant parfois un effet domino.

Ainsi, le baromètre 2025 de l'OPC[84] montre une « dégradation » de la coopération culturelle avec un taux de collectivités faisant état d'une baisse des partenariats avec l'État (13 %) et avec d'autres niveaux de collectivités (19 %) qui a doublé par rapport au baromètre 2024. Les communes de plus de 50 000 habitantes, habitants et les métropoles sont plus *particulièrement* affectées. Principal financeur de la Culture, les collectivités locales se trouvent confrontées au désengagement unilatéral des autres financeurs (État, Départements, Régions).

Dans ce contexte, les collectivités territoriales ne souhaitent pas davantage

83 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.
84 https://observatoire-culture.net/barometre-budgets-choix-culturels-collectivites-territoriales-2025/

d'autonomie vis-à-vis de l'Etat ou des autres collectivités territoriales, ce qui *traduit* une volonté de préserver des partenariats et la mutualisation des financements plutôt que de remettre en cause le modèle historique. Ce modèle est d'autant plus précieux à un moment où on assiste à des formes de « repolitisation plus idéologique »[85] de la culture. Cette évolution, autant budgétaire qu'institutionnelle ou politique peut apparaitre inquiétante en matière de diversité artistique et culturelle. L'enjeu désormais est de sécuriser les financements croisés dans lequel l'Etat doit garantir un socle national, où la liberté de création doit être au cœur ainsi que l'équité territorial et la continuité des grandes missions du service public de la culture. Les espaces de concertation entre les acteurs (Conseils territoriaux de la culture [CTC] et Comités régionaux des professions de l'emploi et de la formation culturelles [Coreps]…) pourraient jouer un rôle déterminant dans le maintien d'une logique de financement croisé.

A cet effet des territoires doivent faire l'objet d'une attention particulière dès lors que leurs ressources y sont plus rares. A Mayotte par exemple, les collectivités territoriales jouent un rôle plus limité qu'ailleurs et de manière irrégulière. Les communes disposent de faibles marges financières et n'ont pas encore pleinement intégré la culture dans leurs politiques locales[86]. Les associations doivent s'appuyer sur des fonds dédiés au rayonnement des expressions artistiques et culturelles ultramarines tel que le Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outremers (FEAC) pour compléter les financements croisés, fonds eux aussi ayant été sujets à d'importantes baisses au cours des derniers exercice. Par ailleurs, il existe aussi une raréfaction des crédits généralistes et non fléchés à la culture mobilisables par les acteurs culturels ultramarins, alors même qu'ils cumulent vie chère, isolement géographique et hausse des coûts de transport[87].

Sécuriser la prévisibilité du financement comme condition de l'action de la culture

Au-delà du montant des crédits, leur prévisibilité demeure une condition essentielle du financement des acteurs culturels. Les activités de création artistique, de production ou de diffusion s'inscrivent dans le temps et nécessitent que l'engagement des artistes, des

85 Audition de M. Vincent Guillon, Codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, CESE, mardi 16 septembre 2026.
86 Audition de Mme Sophie Huvet, artiste, membre du collectif Les Arts Confondus Mayotte, CESE, mardi 6 octobre 2026.
87 Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française, Rapport d'observations définitives intitulé Culture : des ambitions sans boussole — Collectivité de Polynésie française : politique culturelle, délibéré le 24 février 2026, rendu public en juin 2026. La Chambre relève que moins de 1 % du budget de la collectivité est consacré à la culture, dont plus de la moitié au fonctionnement des établissements publics ; elle pointe l'absence de schéma directeur et une logique de guichet, les subventions étant instruites au fil de l'eau sans évaluation de leurs effets, et recommande une programmation pluriannuelle.

personnels, des prestataires, que les frais de fonctionnement et de tournées soient assurés avant même que les recettes ne soient effectivement réalisées. Les associations et structures culturelles doivent pouvoir s'appuyer sur des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, contrairement à une tendance à l'œuvre de contracter sur la base de conventions d'objectifs sans en définir les moyens, ou pire, en recourant à de multiples appels à projets ponctuels. Le cadre existe pourtant. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire [88]a donné une définition légale de la subvention, dont la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015[89] a précisé la portée : elle la distingue de la commande publique, puisqu'elle finance un projet d'initiative associative et encourage le recours aux conventions pluriannuelles. Le CESE a lui-même préconisé en mai 2024, dans un avis adopté à l'unanimité, d'en faire le mode de financement principal des associations[90]. Le glissement vers l'appel à projets ne relève donc pas d'une contrainte technique, mais d'un choix, qui peut être inversé. En audition Mme Rossi-Batot[91] explique que les conventions « *ne garantissent toutefois pas toujours le financement lui-même, et de fait, la notion même de « moyens » a aujourd'hui disparu du texte des CPO* ». Mme Loir poursuit en précisant que « *C'est parfois un exercice périlleux, et c'est toute la difficulté de pouvoir s'engager sur la durée* [92]». Cette exigence de prévisibilité est plus forte encore dans les territoires ultramarins. L'annualité des décisions de financement y rend difficile toute programmation pluriannuelle et fragilise, dans des écosystèmes culturels étroits, la continuité des emplois et la transmission des patrimoines.

La temporalité de la programmation culturelle est difficilement compatible avec une gestion des subventions principalement annuelle voire infra-annuelle, devenue récurrente depuis deux ans avec des coupes budgétaires en cours d'année ou avec des notifications et des délais de versements de subventions tardifs. Cela met à mal l'engagement et la sécurisation des projets. Deux cas d'école illustrent les difficultés de cette gestion budgétaire erratique. En janvier 2025, le gel des crédits du pass Culture dans sa part collective (dépendante du ministère de l'Education nationale) avait conduit à priver 386 188 jeunes d'une action début 2025. En juillet 2026, à l'occasion du Festival d'Avignon, une mobilisation nationale avait réuni l'ensemble des partenaires sociaux du spectacle vivant public pour obtenir le solde de 13% de la subvention de 28 structures culturelles d'envergure, risquant de mettre en péril le démarrage de leur saison 2026-2027 et d'entraîner des conséquences pour l'ensemble du réseau.

La culture ne bénéficie pas d'une loi d'orientation et de programmation comme certains secteurs alors même que de

88 https\://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296
89 https\://www\.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/40062
90 Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique, avis du CESE dont les rapporteurs sont Martin Bobel et Dominique Joseph, mai 2024.
91 Audition de Mme Carole Albanese, directrice de l'Estive, Scène nationale de Foix et de l'Ariège, Mme Catherine Rossi-Batot, directrice de LUX, Scène nationale de Valence, Mme Fabienne Loir, Secrétaire générale de l'Association Scènes nationales, CESE, 16 septembre 2026.
92 Audition de Mme Carole Albanese, directrice de l'Estive, Scène nationale de Foix et de l'Ariège, Mme Catherine Rossi-Batot, directrice de LUX, Scène nationale de Valence, Mme Fabienne Loir, Secrétaire générale de l'Association Scènes nationales, CESE, 16 septembre 2026.

plus en plus d'acteurs plaident en ce sens. Des parlementaires, à l'instar de la sénatrice Sylvie Robert[93], se disent prêts à y travailler, arguant que cela représenterait la meilleure manière de renouveler un pacte de financement entre les différentes parties prenantes.

Diversification et mutualisation des ressources : une réalité en demi-teinte

Dans ce contexte le modèle économique de la culture en France est particulièrement fragilisé ce qui conduit de nombreux acteurs à diversifier leurs ressources sans *pour* autant qu'elles ne se substituent ou constituent une véritable alternative au financement public des activités artistiques et culturelles.

Une diversification des ressources inégales selon les secteurs culturels et les territoires

La diversification des ressources est souvent présentée comme une solution à l'érosion des *financements* publics. Si elle peut représenter un levier, elle ne présente pas les mêmes possibilités selon les secteurs ou les territoires.

Le mécénat[94], dont le mécénat d'entreprises affecté à la culture et au patrimoine estimé à 17 % *du* mécénat total en 2023[95], peut être un recours important pour les institutions les plus connues ou pour les établissements publics culturels[96], opéras nationaux ou régionaux. S'il est majeur dans les grandes villes régionales, il nécessite néanmoins des compétences et des équipes dédiées pour la gestion des partenariats. Le coût mobilisé peut s'avérer élevé et peu accessible aux petites structures, et le mécénat est de fait moins abordable pour les associations ou structures plus modestes implantées dans les régions ou territoires économiquement fragiles. Il apparaît aussi plus limité dans les champs esthétiques les plus contemporains ou expérimentaux. Pour toutes ces raisons, sa capacité à réduire les inégalités reste résiduelle.

En audition, des membres de l'Association des Scènes Nationales (ASN) expliquent toutefois que le développement du mécénat ou de recours aux *fondations*[97] peut améliorer l'ancrage local,

93 Audition de Sylvie Robert, sénatrice, CESE, le 15 octobre 2026, en visioconférence.
94 Selon une estimation du ministère de la Culture, en 2024, le montant des dons issus du mécénat culturel d'entreprise est compris entre 468 et 700 M€4. En comparaison, le nombre de donateurs particuliers est estimé à 5,6 millions en 2024. https://senat.fr/rap/r25-860-1/r25-860-12.html
95 https://culture.gouv.fr/thematiques/mecenat
96 Pour les établissements publics culturels eux-mêmes, le mécénat représente en moyenne 4 % de leurs recettes totales et 11 % de leurs recettes propres, des proportions en légère hausse depuis 2019 mais qui illustrent sa place structurellement complémentaire -- et non substitutive -- des financements publics. https://senat.fr/rap/r25-860-1/r25-860-12.html
97 630 fonds de dotation culturels ont été créés depuis 2008. Ministère de la Culture

la relation partenariale avec le tissu local et permettre l'accès de certaines structures à ces ressources. La philanthropie peut donc représenter un vecteur de participation culturelle, notamment lorsqu'elle porte l'exigence des enjeux de transparence, d'éthique et de confiance[98]. Le développement de partenariats de proximité entre acteurs culturels, entreprises, professions libérales et réseaux économiques locaux (clubs entreprises ou fondations territoriales par exemple) mérite également d'être encouragé, notamment dans les territoires ruraux et les villes moyennes. Ces coopérations peuvent favoriser l'ancrage territorial des projets, la diversification des ressources et la mobilisation de compétences, dans le respect de l'indépendance artistique.

Le mécénat de particuliers et d'entreprises est une forme de contribution volontaire à la politique culturelle non négligeable. L'appel à la générosité du public est possible pour les établissements constitués en associations ou fondations reconnues d'utilité publique (14% des fonds opérateurs relèvent du secteur culturel[99]. Ces dispositifs ont un impact sur les financements publics du fait de l'avantage fiscal consenti aux donateurs et mécènes. S'il participe au pluralisme des financements, il connaît certaines limites. Tout d'abord, sa mobilisation peut s'avérer très aléatoire. De plus, comme tout autre financement, il dépend de la liberté d'aider ou non telle action ou telle œuvre plutôt qu'une autre, pouvant aller dans certains cas jusqu'à un fléchage idéologique, ce qui peut conduire à assécher une partie de la création contemporaine, voire entraver la liberté de création nécessaire à la pluralité culturelle. Par ailleurs, la situation budgétaire d'un certain nombre de structures, y compris d'établissements. publics, amène à un recours aux fonds *privés* qui interroge la définition d'un partenariat désirable, lorsque les limites n'ont pas été posées. Il est à noter que les fondations abritées ou Fondations Reconnues d'Utilité Publique (FRUP) donnent l'exemple d'un cadre vertueux et contrôlé qui pourrait servir de modélisation pour une réflexion plus large sur les questions de gouvernance et d'encadrement du mécénat.

Le financement privé de projets culturels peut aussi s'appuyer sur le financement participatif mais celui reste toutefois marginal et très aléatoire. Le recours au mécénat ne peut être pertinent que s'il ne justifie pas la baisse des aides *publiques*. Le témoignage des représentantes de l'ASN l'illustre en précisant les limites ou risques du fait de la volatilité des moyens qui peut mettre en difficulté la pérennité des projets. Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale 2026 sur le financement de l'intérêt général estime d'ailleurs que la faible part du mécénat dans le financement de la culture illustre « *une place structurellement complémentaire et non substitutive des financements publics* »[100].

98 On remarquera le travail en ce sens des principaux représentants des acteurs de la philantropie CFF, Admical, France Générosités : https://centre-francais-fondations.org/ressource/fiche-pratique-ethique-et-compliance-dans-le-mecenat/

99 Panorama des fondations et fonds de dotation opérateurs - CFF

100 Qui finance l'intérêt général ? Transparence, influence et contrôle démocratique des financements privés de l'action publique – Rapport de commission d'enquête n° 860 (2025-2026), tome I, déposé le 7 juillet 2026. Sénat.

Des mécanismes sectoriels à libérer

Des mécanismes de financement sectoriels peuvent constituer des instruments importants au soutien de l'activité culturelle. Le Centre National du Cinéma et de l'image animée ou le Centre National de la Musique bénéficient de taxes affectées. Ces dispositifs, reposant sur une logique de redistribution sectorielle, permettent de réinjecter une partie de la valeur produite par les acteurs culturels dans le financement de la création[101]. Mais le plafonnement de certaines de ces taxes affectées peut fragiliser les instruments de soutien à certaines filières. Ainsi, le plafonnement des taxes du CNM a conduit à un retour de 32 M € entre 2024 et 2026, celui de l'ASTP[102] à plus de 4 M €, créant ainsi un décrochage entre l'évolution du secteur et l'évolution des moyens. De plus, pour le Centre National de la Musique, qui fonctionne aussi sur une logique de droit de tirage des entreprises, l'ensemble des recettes de taxe affectées au-delà du plafond entraîne mécaniquement une érosion des crédits d'intervention de ses aides financières, dans une logique de double-peine. Cela obère la capacité des organismes concernés à accompagner la création et le développement de nouveaux programmes d'aides et met en péril des aides existantes. Le Sénat, dans un rapport d'information sur le CNM à l'été 2026, indiquait la nécessité de déplafonner les taxes affectées de l'opérateur.[103]

Des financements européens complexes à obtenir mais complémentaires des financements nationaux

Aux dires des acteurs culturels[104], les fonds européens - qui peuvent représenter une opportunité pour des projets d'envergure - sont calibrés de telle manière qu'ils *restent* encore difficilement accessibles aux acteurs les plus fragiles. Ce constat a été souligné par le CESE dans son avis *Complexité des aides de l'Union européenne et visibilité de son action*[105] avec des incidences plus importantes pour les Outre-mer. Les exigences de cofinancement, la technicité du montage des dossiers, les délais de remboursement (en moyenne 3 ans), et les besoins de trésorerie générés peuvent dissuader nombre des structures à engager des démarches auprès de ces fonds. De fait, l'ingénierie administrative qui lui est afférente peut ainsi contribuer à accroitre les inégalités d'accès aux financements. Dès lors ces financements ont vocation à compléter les ressources existantes et non à se substituer à des financements nationaux plus pérennes, puisqu'ils reposent sur une exigence de diversification des financements. Par ailleurs,

101 https://senat.fr/rap/l25-139-318/l25-139-3180.html
102 Association pour le Soutien du Théâtre Privé.
103 https://senat.fr/notice-rapport/2025/r25-878-notice.html
104 Audition de Mme Marie-Claire MARTEL, présidente de la COFAC, CESE, le mercredi 30 septembre 2026 et audition de Mme Sophie Huvet, artiste, membre du collectif Les Arts Confondus Mayotte, CESE, mardi 6 octobre 2026.
105 Complexité des aides de l'Union européenne et visibilité de son action, avis du CESE dont les rapporteures sont Catherine Lion et Catherine Pajares Y Sanchez, octobre 2025.

la négociation des moyens pour la programmation 2028-2034 du principal programme accessible aux acteurs culturels (AgoraUE) est particulièrement tendue.

Plus qu'une alternative à un financement national fragilisé, ils sont surtout mobilisables dans des *projets* répondant à un logiciel de coopération européenne très spécifique, comme l'a souligné M. Segreto-Aguilar, lors de son audition[106].

Les effets limités de la mutualisation et de la coopération

Dans un contexte de diminution des financements publics, la recherche d'une efficience des moyens est une voie souvent encouragée par le biais de la mutualisation et la coopération entre acteurs culturels. Elle est aussi un moyen de soutenir la transition écologique en limitant les transports ou la multiplication des équipements.

La recherche de diminution des coûts peut s'opérer entre autres par une mutualisation des fonctions supports, des équipements, de certaines fonctions administratives dont la recherche de fonds européens ou de la billetterie, de la gestion des *transports* des artistes et des publics ou de la formation. Elle trouve très rapidement ses limites dans des structures à effectif limité, dont le fonctionnement repose sur la polyvalence, notamment quand elle n'est pas choisie.

Si cette logique peut être déployée avant tout au service du maintien d'une offre culturelle dans les *territoires* et au maintien de sa diversité, elle ne peut, à elle seule, être une alternative aux baisses de financement.

106 Audition de M. Stéphane Segreto-Aguilar, directeur Relais Culture Europe, CESE, 5 octobre 2026.

Conclusion

La présente résolution ne saurait rendre compte de toute l'ampleur des enjeux de financement culturel. Elle entend néanmoins alerter, une nouvelle fois, sur le risque de rupture humaine, sociale, économique et artistique qui menace un secteur essentiel à l'émancipation, à la cohésion sociale, au dynamisme des territoires et à la vitalité du pacte républicain.

Fragiliser les moyens dédiés à la culture, c'est oublier qu'elle représente 54 milliards d'euros de valeur ajoutée et que le tourisme culturel génère environ 15 milliards d'euros de retombées économiques. Patrimoine, cinéma, livre, musées, spectacle vivant création, festivals et architecture, etc. participent pleinement à l'attractivité d'un pays dont les visiteurs étrangers ont apporté 77,5 milliards d'euros de recettes en 2025 et contribué pour 20 milliards d'euros à notre balance extérieure. C'est oublier que dans les territoires, à toutes les échelles, la culture rassemble des professionnels, des amateurs, des acteurs publics, privés, des élus, autour de récits pluriels pour interroger le monde et écrire un récit commun diversifié. C'est nier son rôle de pilier démocratique.

Le constat dressé par la présente résolution ne se réduit pas à une addition de problèmes particuliers et conjoncturels, touchant ici les festivals, là les lieux de diffusion, ailleurs les producteurs, les associations de pratiques amateures, les artistes eux-mêmes, etc... Il révèle un déséquilibre qui s'installe et une fragilisation plus générale du modèle de financement de la culture avec des conséquence qui se cumulent et se renforcent mutuellement. À la hausse persistante des charges de fonctionnement, des coûts de production et des investissements nécessaires répondent des financements publics de plus en plus contraints. Cette double pression place nombre d'acteurs devant des choix impossibles : réduire la création et la diffusion pour maintenir les lieux ouverts, augmenter les tarifs, renoncer à des actions de médiation pour préserver l'emploi ou différer des investissements pourtant indispensables aux diverses transitions. Ce sont les missions mêmes de la politique culturelle qui deviennent les variables d'ajustement de son financement.

Dans un contexte de contrainte budgétaire des finances publiques, la politique culturelle ne peut être traitée par une succession de mesures ponctuelles. Elle appelle une ambition explicite qui est de considérer la culture comme un investissement de long terme pour répondre à des enjeux sociétaux et économiques majeurs (éducation, démocratie, cohésion, développement économique...). Le défi est à la fois de restaurer et de sécuriser dans la durée les conditions qui permettent aux politiques culturelles de remplir leur objectif.

Dans ce contexte, l'examen du projet de loi de finances pour 2027 constitue un moment décisif. Au-delà des montants annoncés, le CESE appelle l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la réalité des crédits qui pourront être engagés et effectivement mobilisés, notamment dans les territoires. Les restrictions qui touchent les crédits d'intervention, les incertitudes de gestion en cours d'année et les décalages de versement ne sont pas de simples questions techniques : elles conditionnent la possibilité, pour les équipes, de programmer, de recruter, de produire et de tenir les engagements pris auprès des publics. Les arbitrages budgétaires de 2027 ne sauraient être appréciés sans mesurer leurs effets cumulés avec les reculs déjà subis.

Cette vigilance doit s'étendre aux collectivités territoriales, dont le rôle dans la vitalité culturelle du pays est déterminant et dont les marges de manœuvre sont elles-mêmes fragilisées. La force du modèle français tient à la pluralité de ses partenaires ; elle devient une faiblesse lorsque leurs décisions se succèdent sans visibilité ni concertation.

Le CESE souligne ainsi la nécessité d'une responsabilité pleinement assumée et mieux articulée entre l'État et les différents niveaux de collectivités, sans que les contraintes des uns se traduisent mécaniquement par un report de charge sur les autres. Cela appelle certainement à des avancées et clarification en termes d'articulation, de partage et de synergie des compétences et des moyens entre l'Etat et les collectivités. Et par ailleurs à une réaffirmation du principe de financement croisés.

La question posée n'est donc pas uniquement celle du volume des crédits, mais aussi celle de la confiance que leur stabilité permet de construire. Redonner de la prévisibilité aux soutiens, reconnaître les besoins de fonctionnement et rendre plus lisibles les engagements réciproques constituent des conditions de continuité, bien davantage que de simples facilités de gestion.

Laisser perdurer voire, aggraver cet affaiblissement entraînerait des conséquences qui ne seraient ni uniformes ni réversibles. Le CESE invite à mesurer ces pertes autrement qu'à travers la seule fréquentation ou les recettes de billetterie, autrement qu'au prisme d'indicateurs d'activité partiels et essentiellement quantitatifs.

À l'aube d'échéances électorales majeures et alors que la jeunesse de notre pays se mobilise pour dessiner un horizon désirable, le CESE souhaite porter une conviction essentielle : la culture ne peut plus être appréhendée au seul prisme de son coût pour la dépense publique. Elle doit être reconnue à la hauteur de sa valeur et de sa contribution à faire commun, au moment où, plus que jamais, la confiance et l'unité doivent prévaloir. C'est pourquoi elle doit aussi, comme l'école, la santé ou l'environnement, reposer sur un service public de la culture fort, que les initiatives privées viennent enrichir. Ce service public ne se conçoit pas sans les associations : partenaires historiques de la décentralisation culturelle et actrices de l'éducation populaire, elles en prolongent chaque jour l'ambition, de leur propre initiative et au plus près des habitantes et des habitants.

Reconnaître pleinement cette ambition suppose d'inscrire la culture au cœur des priorités politiques et des choix collectifs pour sa capacité à nourrir l'émancipation des personnes et notre ambition démocratique. Cela implique de repenser une articulation des financements, fondée sur une responsabilité de l'État et de collectivités publiques territoriales et des acteurs culturels partagée. Cela nécessite aussi de recréer un socle de confiance et un engagement autant durable que prévisible. La puissance publique seule pourra, par son rôle essentiel et dans la diversité de sa représentation, être garante de la priorité culturelle. Il appartient désormais aux responsables publics de prendre la mesure de ce qui se joue dans les décisions présentes.

Le CESE appelle à faire du débat budgétaire de 2027 le point de départ d'un engagement plus cohérent et plus durable, capable d'articuler ambition nationale, responsabilité territoriale et sécurité des acteurs. Sans préjuger des instruments qui pourraient être débattus, y compris d'une éventuelle loi d'orientation et de programmation pour la culture, il souligne qu'une politique culturelle ne peut être tenue pour acquise lorsque les conditions matérielles de son exercice se dérobent. Plus qu'une dépense à contenir, le CESE affirme que l'ambition culturelle est une richesse à faire grandir. Il en va d'une urgence démocratique.

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental













Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

lecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411260020-001026 - Dépôt légal : octobre 2026 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00

cese
Conseil économique social et environnemental

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

Les éditions des Journaux officiels

N° 41126-0024
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185030-9

